

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	2022	
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	07	
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	091	
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	8.1	Enseignement

DEPARTEMENT  
DU GERS  
....  
ARRONDISSEMENT  
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

5

Séance Publique ordinaire du **17 octobre 2022**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 11 octobre, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

MM. Pascal ANDRADA, Ghislain de FLAUJAC, Loïc DÉSANGLES, Mme Laurianne DUCASSÉ, M. André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, M. François-Xavier ROUX, Mmes Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

**formant la majorité des membres en exercice.**

**Excusés ou absents :**

Mme Sylvie ACHÉ  
Mme Muriel AVID  
Mme Sylvie COLAS  
Mme Sylvie COUDERC  
M. Jean-Yves DELACOSTE  
M. Marc DUGROS  
M. Frank GOBBATO  
M. Thierry THOREAU

**Ont donné procuration :**

Mme Sylvie ACHÉ à M. Pascal ANDRADA  
Mme Muriel AVID à M. André GALOIX  
Mme Sylvie COUDERC à M. Julien PELLICER  
M. Frank GOBBATO à Mme Danièle LAPORTE

**N'ont pas pris part au vote :**

**Secrétaire :** M. Loïc DÉSANGLES

**Objet :** Adhésion à l'ENT-Ecole au titre de l'année scolaire 2022 / 2023

**RAPPORTEUR :** Éric MATTIUSI, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de l'éducation.

L'académie d'Occitanie propose à toutes ses écoles de bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) qui regroupe, dans un espace sécurisé, divers services pédagogiques numériques et des ressources numériques de qualité.

Après concertation avec les équipes pédagogiques des écoles publiques de la commune, l'école élémentaire « Robert Castaing » a confirmé son souhait d'adhérer à l'ENT-Ecole.

La solution applicative offre à chaque usager (enseignant, élève, directeur, parent, personnel de la collectivité) un accès simple, dédié et sécurisé aux services dont il a besoin : des services de communication et de collaboration, des services informationnels et documentaires, des services d'accompagnement de la vie de l'élève, des services de production pédagogique et éducative ainsi que des services utilitaires de stockage et de gestion notamment. Les usagers bénéficient à travers un service web, d'un accès authentifié et de services spécifiques selon leur profil.

La participation financière de la collectivité a pour seul but de couvrir une part des dépenses engagées par la région académique pour la mise à disposition du logiciel, l'assistance et l'accompagnement des utilisateurs. Elle s'élève à 45 € / école / an.

Après en avoir délibéré,

**le Conseil Municipal** à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer, sur ces bases, la convention de partenariat pour la mise à disposition d'un ENT au sein de l'école élémentaire Robert Castaing.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,  
  
Loïc DÉSANGLES



Le Maire,  
  
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 2<sup>n</sup> OCT. 2022 et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 2<sup>n</sup> OCT. 2022